INTERPELLATION DES CANDIDAT.E.S aux ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 et 27 juin 2021

Chères adhérentes, chers adhérents,

La FCPE 93 a interrogé les candidat.e.s aux élections départementales des 20 et 27 juin comme nous l'avions annoncé (12 juin).
La liste départementale « Agir nous protège » nous a adressé une réponse globale
Certains candidats nous ont répondu et nous les en remercions :

- Canton de Livry Gargan – Clichy-sous-bois : Stéphanie KLEBEK et Soufiane EL MOUNAFIS
- Canton de Montreul 1 /Rosny-sous-Bois : Magalie THIBAULT et Frédéric MOLOSSI
- Canton de Gagny : Arnaud BAZILLAIS et Marie-Paule OFFREDO
- Canton de Montreuil 1 : Sayna SHAHRYARI et Claudio CALFUQUIR
- Canton de Pantin-Le Pré-Saint-Gervais : Nadège ABOMANGOLI & Samir AMZIANE
- Canton d'Aubervilliers : Nabila DJEBBARI et Marc GUERRIEN
- Canton de Saint-Denis 2 : Corentin DUPREY et Oriane FILHOL
- Canton de Saint-Denis 1 Katy BONTINCK et Shems EL KHALFAOUI
- Canton de Neuilly-Plaisance Le Raincy Villemomble : Joffrey DEMANGEL et Delphine ZOUGHEBI-GAILLARD
- Canton d'Aubervilliers : Anthony Daguet et Corinne Nassaringuin

Priorité aux collèges
Questionnaire de la FCPE 93 à destination des candidat.e.s aux élections départementales de 2021
Département de Seine-Saint-Denis

Nous saluons les trois plans départementaux de construction-rénovation dont le dernier a été voté à l'unanimité en janvier 2021 estimé à plus d'un milliard d'euros. Nous constatons que les nouveaux collèges améliorent de manière significative le climat scolaire. Aujourd'hui, nous savons que les indicateurs du conseil départemental sont au plus près des réalités sociodémographiques une fois que la coopération avec les autres collectivités est opérationnelle.
Comment ajuster ces trois plans au regard des réalités sociodémographiques ?
La FCPE93 souhaite continuer ce travail d'échange régulier entre les parents, les services et les élus.
Comme à chaque élection, la FCPE de la Seine-Saint-Saint-Denis échange avec les différent.e.s candidat.e.s pour les faire connaître aux parents.
Nous rappelons l'attachement des parents élus à la présence continuelle des élus aux conseils d'administration
---
1. Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?
2. Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?
3. La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?
4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)

5. Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?
6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?
7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?
8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?
9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?
10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?
11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?
12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Bien fraternellement,
Le bureau de la FCPE93

La liste Agir Nous protège (valant pour l'ensemble des candidats Agir nous protège du département)

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*
Nous voulons que nos collèges deviennent les symboles de l'excellence de l'Ecole publique qui a tant besoin de soutien. Que ce soit par la rénovation du bâti scolaire et pour notre projet éducatif, nous disons à notre jeunesse que nous voulons le meilleur pour elle. C'est un signe de respect pour les élèves, leurs familles, les équipes éducatives, administratives, techniques. Nous sommes convaincus que le bâti scolaire a un rôle à jouer pour donner envie d'apprendre, pour apaiser le climat scolaire et permettre la réussite de toutes et de tous. Nous voulons également, aux côtés de l'Education Nationale, proposer des projets et dispositifs complémentaires dans les domaines de la transition écologique, de l'égalité femme-homme, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation artistique et culturelle pour que nos collégiens et collégiennes qui ne bénéficient pas d'un patrimoine de connaissance à la maison puissent le retrouver au collège.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Notre investissement en la matière parle pour nous : en 10 ans, nous sommes passés de 120 à 130 collèges et nous aurons reconstruit et rénové 23 collèges et modernisé 82 autres. Il faut mesurer le caractère exceptionnel de ces plans en faveur des collèges : c'est tout à fait inédit pour une collectivité de mener de tel plan d'investissement.

Dans le cadre du Plan Eco-Collège, voté à l'unanimité en novembre dernier, nous investirons 1 milliard d'euro pour faire face aux défis de la hausse démographique, de la rénovation de nos établissements et de la transition écologique.

Dans 10 ans, nous avons projeté l'arrivée de 7 000 nouveaux collégiens. Pour répondre à ce défi, nous construirons 8 nouveaux collèges, nous rénoverons et reconstruirons 43 collèges et nous investirons pour la performance énergétique et le confort de 100% des collèges.

Nous souhaitons également avec ce plan accélérer la transition écologique du territoire à travers les collèges. En clair, nous voulons des collèges plus verts, plus résilients, plus économes c'est-à-dire des collèges qui prennent en compte le changement climatique et qui seront capables de s'y adapter. Pour la simple et bonne raison, qu'il faut penser dès maintenant aux générations futures d'autant plus que les collégiens d'aujourd'hui ressentent déjà les effets du réchauffement climatique.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des*

travaux ?

Cette convention a permis de rétablir un dialogue avec l'échelon régional après une longue période de silence de la part de la Région. Des discussions sont encore en cours pour aboutir à un diagnostic partagé des besoins et à un programme de travaux complets.

4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)

La coéducation est pour nous essentielle et fait partie intégrante de notre projet éducatif : nous aidons les fédérations de parents élèves et subventionnons l'ensemble des projets qui permettent de créer des espaces de parole et d'aide à la parentalité. Nous avons initié récemment des formations en partenariat avec Emmaüs Connect pour sensibiliser aux addictions aux écrans ; nous souhaitons développé via l'ENT des espaces parents et travaillé avec les parents dans le cadre de notre dispositif AGORA.

Par ailleurs, les programmes type de nos nouveaux collèges prouvent notre volonté de laisser concrètement une place aux parents avec ces espaces partagés qui sont disponibles pour leurs réunions pendant et en-dehors des temps scolaires.

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

Le conseil collégien, instance déployée par l'Education Nationale a besoin d'un nouveau souffle. Sa mise en place est d'ailleurs très aléatoire en fonction des établissements.

Pourtant, donner à nos jeunes, et notamment à cet âge déterminant du collège, le goût de l'implication et de la décision collective est essentiel.
C'est pourquoi, notre projet prévoit :
- le maintien et le développement des financements aux associations et collectifs développent des projets de citoyenneté avec les équipes éducatives
- la mise en place d'un budget participatif dans chacun des 130 collèges

Nous voulons ainsi donner un réel pouvoir de décision locale aux élèves, et favoriser la participation à la vie de l'établissement

6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?

Cette question relève avant tout de l'Education Nationale, mais nous sommes convaincus que par un bâti scolaire rénové et propice à de bonnes conditions de travail, par du matériel informatique moderne, nous contribuons à ancrer les personnels dans le Département et à ne pas les décourager de l'accumulation de manquements. Par ailleurs, notre projet éducatif se fait en pleine collaboration avec les équipes éducatives et notre accompagnement dans la réalisation des projets est également un facteur de stabilité des équipes éducatives.

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Le système de production en cuisine centrale permet de produire des repas par des agents publics et a pour objectif d'atteindre les 100% de produits bios et issus des circuits courts. Ainsi, nous avons permis de limiter le service de repas à réchauffer et issus d'entreprises privés de l'industrie agro-alimentaire.

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Les 7 millions d'euros que nous consacrons au Projet éducatif départemental dépassent les compétences obligatoires qui sont assignés au département. Cet effort, nous le jugeons très utile et fructueux si bien que nous continuerons d'offrir à travers un projet éducatif départemental renouvelé des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducations aux médias et à l'information, de voyages scolaires...

9. *Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?*

Pour lutter contre l'évitement scolaire vers le privé, nous avons fait le choix de rendre plus attractifs nos collèges en rénovant notre bâti scolaire, en proposant des outils innovants (lunettes pour apprendre l'anglais, lampe pour les dyslexiques...) et en choisissant d'accorder des aides directes et de réserver notre projet éducatif départemental aux seuls collèges publics. Le renforcement de l'attractivité de nos collèges ont d'ores et déjà limité l'évitement vers le privé, renforcé la mixité sociale et améliorer le climat scolaire de certains établissements.

Par ailleurs, nous souhaitons travailler à une sectorisation commune avec le privé.

10. *La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?*

Avec 52 collèges placés en REP, et 30 collèges placés en REP + dans le Département de la Seine-Saint-Denis, nous sommes très attachés au principe de l'Education Prioritaire, à savoir donner plus à ceux qui ont moins. A la suite de l'annonce de la réforme de l'Education prioritaire par la secrétaire d'Etat Nathalie Elimas, nous lui avons écrit et avons obtenu une réunion avec elle durant laquelle elle s'est engagée à ne pas baisser les moyens de l'Education prioritaire actuelle. Si les établissements dans les zones rurales ont besoin d'aide et de soutien, ils sont très différents des objectifs de l'education prioritaire. Nous resterons attentifs à l'évolution de cette réforme.

10. *La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?*

Aucun transfert de compétence ne peut être accepté sans la garantie de transfert d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, nous ne défendons pas ce principe de transfert car nous pensons qu'il serait source d'inégalité entre les territoires. Pour faire face au désert médical de la médecine scolaire, nous souhaitons travaillé à ce que les personnels des PMI puissent intervenir dans les collèges.

11. *Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?*

Nous souhaitons renforcer notre dispositif ACTE afin que le dispositif puisse continuer à la fois d'accueillir les élèves temporairement exclus mais aussi à proposer du soutien scolaire, des dispositifs de persévérance scolaire, etc... Nous sommes également convaincus que notre projet éducatif départemental permet, par les dispositifs qu'il propose, de raccrocher des élèves à des savoirs et des connaissances indirectement liées aux programmes scolaires.

Canton de Livry Gargan – Clichy-sous-bois : Stéphanie KLEBEK et Soufiane EL MOUNAFIS

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*

Nous voulons "le meilleur " tant pour nos collégiens que pour l'école publique ! Nos priorités : - Moderniser les collèges : rénovation thermique, réhabilitation des cours pour permettre des îlots de fraîcheur. - Soutenir le financement de matériel informatique afin de diminuer les

inégalités entre tous les collégiens et accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences dans le domaine numérique. - Soutenir le Dispositif « Agora » dans chaque collège, en partenariat avec les journalistes, pour promouvoir les valeurs de la République, la sensibilisation à la qualité de l'information et la lutte contre les « fake news » en lien avec les acteurs de l'éducation aux médias. - Renforcer et développer l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs. - Favoriser l'apprentissage de l'égalité femme/homme en mettant en place un brevet contre le sexisme. - Etendre à tous les collèges des distributeurs de protections périodiques bio. Nous défendrons ces projets et nous allouerons les budgets nécessaires.

2. Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?

Dans le cadre du Plan Eco-Collège, voté à l'unanimité en novembre dernier, le département investira 1 milliard d'euro pour faire face aux défis de la hausse démographique, de la rénovation de nos établissements et de la transition écologique.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

C'est un sujet qui est en discussion, elle devra aboutir à un diagnostic partagé des besoins et à un programme de travaux complets.

4. *Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)*

Nous aidons les fédérations de parents élèves et subventionnons les projets qui permettent de "développer" les lieux de paroles tant pour les professeurs que pour les parents (espaces partagés). (dispositif AGORA).

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

- Favoriser l'apprentissage de l'égalité femme/homme en mettant en place un brevet contre le sexisme. - Promouvoir les valeurs de la République. - Maintien et le développement des financements aux associations et collectifs développent des projets de citoyenneté avec les équipes éducatives - Mise en place d'un budget participatif dans chacun des 130 collèges

6. *Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?*

C'est une compétence de l'Education Nationale, cependant notre projet éducatif se fait en pleine collaboration avec les équipes éducatives et notre accompagnement dans la réalisation des projets est également un facteur de stabilité des équipes éducatives.

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Nous avons la volonté d'une cuisine saine, de saison et bio, faisant appel aux circuits courts en priorité. Les cuisines centrales permettent de produire des repas par des agents publics, ce qui semble le plus judicieux pour prévaloir notre projet.

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Nous continuerons d'offrir à travers un projet éducatif départemental renouvelé des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducations aux médias et à l'information, de voyages scolaires...Au dernier mandat nous avons allouer 7 millions d'euros ! Nous ne baisserons pas cette dotation ...

9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?

- Rendre plus attractifs nos collèges en rénovant notre bâti scolaire, en proposant des outils innovants (lunettes pour apprendre l'anglais, lampe pour les dyslexiques...) et en choisissant d'accorder des aides directes et de réserver notre projet éducatif départemental aux seuls collèges publics.
- Renforcement de l'attractivité de nos collèges pour limité l'évitement vers le privé
- Renforcé la mixité sociale et améliorer le climat scolaire de certains établissements.
- Nous souhaitons travailler à une sectorisation commune avec le privé.

10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

Avec 52 collèges placés en REP, et 30 collèges placés en REP + dans le Département de la Seine-Saint-Denis, nous sommes très attachés au principe de l'Education Prioritaire, à savoir donner plus à ceux qui ont moins. A la suite de l'annonce de la réforme de l'Education prioritaire par la secrétaire d'Etat Nathalie Elimas, nous lui avons écrit et avons obtenu une réunion avec elle durant laquelle elle s'est engagée à ne pas baisser les moyens de l'Education prioritaire actuelle. Si les établissements dans les zones rurales ont besoin d'aide et de soutien, ils sont très différents des objectifs de l'education prioritaire. Nous resterons attentifs à l'évolution de cette réforme.

11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?

Aucun transfert de compétence ne peut être accepté sans la garantie de transfert d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, nous ne défendons pas ce principe de transfert car nous pensons qu'il serait source d'inégalité entre les territoires. Pour faire face au désert médical de la médecine scolaire, nous souhaitons travaillé à ce que les personnels des PMI puissent intervenir dans les collèges.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

- Renforcer notre dispositif ACTE afin que le dispositif puisse accueillir les élèves temporairement exclus.
- Proposer du soutien scolaire, des dispositifs de persévérance scolaire, etc...
- Soutenir le financement de matériel informatique afin de diminuer les inégalités entre tous les collégiens et accompagner les élèves dans l'acquisition de compétences dans le domaine numérique.

Canton de Montreul 1 /Rosny-sous-Bois : Magalie THIBAULT et Frédéric MOLOSSI

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*

Nous voulons que nos collèges deviennent les symboles de l'excellence de l'Ecole publique qui a tant besoin de soutien. Que ce soit par la rénovation du bâti scolaire et pour notre projet éducatif, nous disons à notre jeunesse que nous voulons le meilleur pour elle. C'est un signe de respect pour les élèves, leurs familles, les équipes éducatives, administratives, techniques. Nous sommes convaincus que le bâti scolaire a un rôle à jouer pour donner envie d'apprendre, pour apaiser le climat scolaire et permettre la réussite de toutes et de tous. Nous voulons également, aux côtés de l'Education Nationale, proposer des projets et dispositifs complémentaires dans les domaines de la transition écologique, de l'égalité femme-homme, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation artistique et culturelle pour que nos collégiens et collégiennes qui ne bénéficient pas d'un patrimoine de connaissance à la maison puissent le retrouver au collège.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Notre investissement en la matière parle pour nous : en 10 ans, nous sommes passés de 120 à 130 collèges et nous aurons reconstruit et rénové 23 collèges et modernisé 82 autres. Il faut mesurer le caractère exceptionnel de ces plans en faveur des collèges : c'est tout à fait inédit pour une collectivité de mener de tel plan d'investissement.
Pour les collèges de Rosny-sous-Bois et Montreuil cela se traduit par :
- Un investissement de 5,6 millions d'euros pour les travaux
- Construction de nouveau collège Solveig-Anspach à Montreuil
- Rénovation des sanitaires du collège Antoine de Saint-Exupéry et de modernisation du collège Albert Camus à Rosny-sous-Bois (5 millions d'euros)
- Réalisation d'une cour végétalisée au collège Langevin-Wallon (400 000 euros)

Dans le cadre du Plan Eco-Collège, voté à l'unanimité en novembre dernier, nous investirons 1 milliard d'euro pour faire face aux défis de la hausse démographique, de la rénovation de nos établissements et de la transition écologique. Dans 10 ans, nous avons projeté l'arrivée de 7 000 nouveaux collégiens. Pour répondre à ce défi, nous construirons 8 nouveaux collèges, nous rénoverons et reconstruirons 43 collèges et nous investirons pour la performance énergétique et le confort de 100% des collèges.
Pour le canton :
- construction d'un nouveau collège avec gymnase à Rosny-sous-Bois
- rénovation des collèges Langevin –Wallon et Albert Camus à Rosny
- rénovation des collèges Lenain-de-Tillemont et de la Coté mixte Jaurès à Montreuil

Nous souhaitons également avec ce plan accélérer la transition écologique du territoire à travers les collèges. En clair, nous voulons des collèges plus verts, plus résilients, plus économes c'est-à-dire des collèges qui prennent en compte le changement climatique et qui seront capables de s'y adapter. Pour la simple et bonne raison, qu'il faut penser dès maintenant aux générations futures d'autant plus que les collégiens d'aujourd'hui ressentent déjà les effets du réchauffement climatique.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Cette convention a permis de rétablir un dialogue avec l'échelon régional après une longue période de silence de la part de la Région. Des discussions sont encore en cours pour aboutir à un diagnostic partagé des besoins et à un programme de travaux complets.

4. *Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)*

La coéducation est pour nous essentielle et fait partie intégrante de notre projet éducatif : nous aidons les fédérations de parents élèves et subventionnons l'ensemble des projets qui permettent de créer des espaces de parole et d'aide à la parentalité. Nous avons initié récemment des formations en partenariat avec Emmaüs Connect pour sensibiliser aux addictions aux écrans ; nous souhaitons développé via l'ENT des espaces parents et travaillé avec les parents dans le cadre de notre dispositif AGORA. Par ailleurs, les programmes type de nos nouveaux collèges prouvent notre volonté de laisser concrètement une place aux parents avec ces espaces partagés qui sont disponibles pour leurs réunions pendant et en-dehors des temps scolaires.

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

Le conseil collégien, instance déployée par l'Education Nationale a besoin d'un nouveau souffle. Sa mise en place est d'ailleurs très aléatoire en fonction des établissements. Pourtant, donner à nos jeunes, et notamment à cet âge déterminant du collège, le goût de l'implication et de la décision collective est essentiel. C'est pourquoi, notre projet prévoit : - le maintien et le développement des financements aux associations et collectifs développent des projets de citoyenneté avec les équipes éducatives - la mise en place d'un budget participatif dans chacun des 130 collèges Nous voulons ainsi donner un réel pouvoir de décision locale aux élèves, et favoriser la participation à la vie de l'établissement

6. *Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?*

Cette question relève avant tout de l'Education Nationale, mais nous sommes convaincus que par un bâti scolaire rénové et propice à de bonnes conditions de travail, par du matériel informatique moderne, nous contribuons à ancrer les personnels dans le Département et à ne pas les décourager de l'accumulation de manquements. Par ailleurs, notre projet éducatif se fait en pleine collaboration avec les équipes éducatives et notre accompagnement dans la réalisation des projets est également un facteur de stabilité des équipes éducatives.

7. *Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?*

Le système de production en cuisine centrale permet de produire des repas par des agents publics et a pour objectif d'atteindre les 100% de produits bios et issus des circuits courts. Ainsi, nous avons permis de limiter le service de repas à réchauffer et issus d'entreprises privés de l'industrie agro-alimentaire.

8. *Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?*

Les 7 millions d'euros que nous consacrons au Projet éducatif départemental dépassent les compétences obligatoires qui sont assignés au département. Cet effort, nous le jugeons très utile et fructueux si bien que nous continuerons d'offrir à travers un projet éducatif départemental renouvelé des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducations aux médias et à l'information, de voyages scolaires...

9. *Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?*

Pour lutter contre l'évitement scolaire vers le privé, nous avons fait le choix de rendre plus attractifs nos collèges en rénovant notre bâti scolaire, en proposant des outils innovants (lunettes pour apprendre l'anglais, lampe pour les dyslexiques...) et en choisissant d'accorder des aides directes et de réserver notre projet éducatif départemental aux seuls collèges publics. Le renforcement de l'attractivité de nos collèges ont d'ores et déjà limité l'évitement vers le privé, renforcé la mixité sociale et améliorer le climat scolaire de certains

établissements. Par ailleurs, nous souhaitons travailler à une sectorisation commune avec le privé.

10. *La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?*

Avec 52 collèges placés en REP, et 30 collèges placés en REP + dans le Département de la Seine-Saint-Denis, nous sommes très attachés au principe de l'Education Prioritaire, à savoir donner plus à ceux qui ont moins. A la suite de l'annonce de la réforme de l'Education prioritaire par la secrétaire d'Etat Nathalie Elimas, nous lui avons écrit et avons obtenu une réunion avec elle durant laquelle elle s'est engagée à ne pas baisser les moyens de l'Education prioritaire actuelle. Si les établissements dans les zones rurales ont besoin d'aide et de soutien, ils sont très différents des objectifs de l'éducation prioritaire. Nous resterons attentifs à l'évolution de cette réforme.

11. *La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?*

Aucun transfert de compétence ne peut être accepté sans la garantie de transfert d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, nous ne défendons pas ce principe de transfert car nous pensons qu'il serait source d'inégalité entre les territoires. Pour faire face au désert médical de la médecine scolaire, nous souhaitons travailler à ce que les personnels des PMI puissent intervenir dans les collèges.

12. *Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?*

Nous souhaitons renforcer notre dispositif ACTE afin que le dispositif puisse continuer à la fois d'accueillir les élèves temporairement exclus mais aussi à proposer du soutien scolaire, des dispositifs de persévérance scolaire, etc... Nous sommes également convaincus que notre projet éducatif départemental permet, par les dispositifs qu'il propose, de raccrocher des élèves à des savoirs et des connaissances indirectement liées aux programmes scolaires.

Canton de Gagny : Arnaud BAZILLAIS et Marie-Paule OFFREDO

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*

L'Education est l'une des prérogatives de l'Etat et doit le rester. Cependant, les conseils départementaux jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des collèges ainsi que les frais de leur entretien. A ce titre, à toutes les échelles, il est important de lutter contre les politiques néolibérales des 3 derniers quinquennats qui creusent les inégalités de façon profonde et touchent particulièrement les élèves de notre département. Il est donc urgent de cesser la marchandisation de l'école. A ce titre, nous nous opposons à tout nouveau Partenariat Public Privé et regardons les Délégations de Service Public avec la plus grande réserve. Le nouveau plan collège 2021-2030 consacrant 1 milliard d'euros pour la rénovation éco semblent aller dans le bon sens. Pour les 5 nouveaux collèges intercommunaux (Drancy/Blanc Mesnil/ Dugny/ Le Bourget, Gagny/ Le Raincy/Clichy/ Livry/Montfermeil, Rosny/ Villemomble/Neuilly-Plaisance, Neully-sur-Marne/Gournay/Noisy-leGrand, Stains/Pierrefitte) nous comprenons la difficulté de trouver des terrains à des prix raisonnables, de scolariser des collégiens peu nombreux dans certaines villes, de plus, l'intercommunalité peut participer à une forme d'ouverture vers la mixité sociale et scolaire avec une nouvelle sectorisation idoine. Il faudra cependant mettre en œuvre des politiques et des projets d'établissement volontaristes orientés vers la construction d'un lien entre les élèves en provenance de villes différentes.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Il est important que les futurs collèges soient construits avec le Conseil Départemental comme seul maître d'ouvrage, sans PPP. Le plan collège semble aller dans le bon sens avec 100 % de bâtiments passifs. A ce titre, il devra mettre en œuvre un cahier des charges très précis et strict sur l'utilisation de matériaux durables et non polluants, une végétalisation importante, des sanitaires fonctionnels, sécurisés et suffisamment nombreux pour les enfants et jeunes qui les fréquenteront et une isolation durable (la paille ?). Autant que faire se peut il serait également souhaitable de produire l'énergie renouvelable in situ (panneaux photovoltaïques, aérothermie, etc.) et ce à des fins d'exemplarité et de mise en œuvre de la transition écologique.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Veiller au maintien de la convention sur les cités scolaires afin de permettre une rénovation et un entretien des bâtiments de la partie collège des cités scolaires. Il est nécessaire de la maintenir et de la défendre pour baliser les prérogatives de chaque collectivité territoriale et ainsi ne pas être assujetti à la politique d'un Conseil Régional qui pourrait être différente que celle menée à l'échelon départemental. N.B. 5 cités scolaires dans le Public dans le 93 : Henri Wallon à Aubervilliers, Jean Renoir à Bondy, Jean Jaurès à Montreuil et Olympe de Gouges à Noisy-le-Sec. A priori ce serait sur Wallon où il y aurait des soucis de rénovation entre la Région et le Département.

4. *Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)*

Dans le Livret Pour une Ecole de l'égalité et de l'émancipation (p.23), l'AEC propose de créer un statut de parents d'élèves délégués, de mettre en œuvre des espaces parents et de multiplier les rencontres entre acteurs de l'éducation des enfants. L'enjeu est considérable, il s'agit ni plus ni moins que de faire réussir les enfants dans leurs études mais aussi dans leur épanouissement personnel. Sensibiliser les parents aux questions scolaires, à leurs complexités et les inciter à se mobiliser collectivement est un enjeu majeur de réussite mais aussi un enjeu pour la création du lien social : des parents qui fréquentent régulièrement l'établissement de leurs enfants se parlent, nouent des liens et se mobilisent collectivement.

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

Ils doivent être promus comme outil d'accès à la citoyenneté et comme valeur d'engagement et de prise de responsabilité pour les jeunes. La France Insoumise projette de placer l'âge d'accès à la citoyenneté à 16 ans. Les années au collège sont, à ce titre, d'autant plus cruciales.

6. *Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?*

L'accueil des néotitulaires est et doit rester l'apanage des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement), c'est-à-dire de la Fonction Publique d'Etat, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à s'y substituer. Cependant, il semble possible d'accompagner les jeunes fonctionnaires, en particulier en provenance des autres régions et n'ayant pas d'attache dans le département. Tout dépend cependant de la volonté des services de l'Education Nationale de mettre en œuvre ces partenariats entre communes, département et Etat.

7. *Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?*

Oui, l'Education à une nourriture de bonne qualité est primordiale, nous sommes donc totalement favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements. En outre, le fait de passer en gestion direct permet de mettre une véritable politique alimentaire en privilégiant les circuits courts et le plus local possible en visant des produits bio. L'objectif est aussi de viser à garder la qualité des produits en permettant à tous les enfants de manger correctement et donc de viser à la gratuité (Livret L'Ecole de l'Egalité et de l'Emancipation p.20).

8. *Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?*

Oui, ainsi que tout projet qui favorise l'émancipation, l'ouverture à une altérité. Il faudra cependant être vigilant pour que ces projets ne remplacent à terme un véritable enseignement artistique ou sportif qui doit demeurer dans l'éducation des enfants par des fonctionnaires de l'Education Nationale par un recours systématique à des intervenants extérieurs, ce qui pourrait participer à une privatisation du service public d'Education.

9. *Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?*

La réponse à cette question est un corollaire à la question suivante. Ces deux questions sont cruciales et complexes pour le département de Seine-Saint-Denis. Comment assurer une égalité dont le département est lui-même victime à l'échelle régionale ? Comment redonner un lustre aux collèges publics alors que les gouvernements successifs et la presse ne cessent de les dévaloriser ? Les familles des classes moyennes mais aussi de plus en plus des classes populaires sont dans un parcours d'évitement vers le privé, celui-ci bénéficient des aides publiques (les lois Debré et Carle) et d'une manne financière propre dont les établissements publics ne peuvent bénéficier. La fuite vers le privé procède aussi d'un fantasme lié au consumérisme, « quand on paie, c'est forcément mieux. » mais aussi d'une réalité qu'il ne faut pas nier et qui prend essentiellement la forme d'un manque de plus en plus criant de personnels d'éducation et en particulier d'enseignants. Or ce problème récurrent ne dépend pas d'une prérogative départementale. La question de la mixité tant sociale que scolaire est également complexe, en particulier dans des villes où les revenus moyens sont parmi les plus faibles d'Ile-de-France voire de France. Une sectorisation bien pensée peut faire avancer vers une meilleure mixité mais il faut alors accompagner l'établissement dans un véritable projet éducatif durable qui place celle-ci au cœur des activités éducatives et ne pas simplement limiter l'action départementale à un investissement.

10. *La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?*

La Réforme en cours d'expérimentation et qui vise à mettre fin à l'Education prioritaire dès 2022 est un leurre pour mieux cacher le désinvestissement de l'Etat. Il risque d'amplifier une logique clientéliste au profit de la volonté du préfet ou des majorités de la même tendance que le gouvernement. L'éducation prioritaire est un droit pour permettre à un bon nombre d'enfants et de jeunes de SeineSaint-Denis d'avoir de meilleures chances dans leurs études et leurs parcours d'étude. La remettre en cause c'est accroître les inégalités. La FI est donc contre cette réforme et promeut au contraire une harmonisation par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire (Livret l'Ecole de l'Egalité et de l'Emancipation, p. 21). Il faudrait au contraire relancer l'Education prioritaire notamment en accroissant les moyens à l'école mais aussi dans l'accompagnement du travail à la maison des collégiens, dans leur orientation mais aussi et surtout à accroître leur motivation pour faire des études, notamment par des systèmes de tutorat avec des étudiants, et de leur garantir une ouverture culturelle par le biais de visites, de rencontres et de voyages.

11. *La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?*

Il ne peut en aucun cas être question de faire payer les familles séquano-dyonisiennes du fait d'un manquement de l'Etat. Le projet de loi dit des 4D vise encore une fois à suppléer aux manquements de l'Etat par une gestion par les collectivités territoriales. Lier PMI et médecine scolaire semble très risqué.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Une fois encore, afin d'assurer une continuité territoriale et d'assurer une meilleure égalité, l'essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire est du domaine de l'Education Nationale et donc de l'Etat. Le rôle d'un Conseil Départemental reste donc limité en la matière. Il peut cependant aidé au pourvoi de locaux et participer au financement d'ateliers-relai ou de dispositifs socio-éducatifs chargés de suivre individuellement les décrocheurs scolaires et pouvoir les re-scolariser ensuite dans une dispositif plus traditionnel

Canton de Montreuil 1 : Sayna SHAHRYARI et Claudio CALFUQUIR

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*

L'Education est l'une des prérogatives de l'Etat et doit le rester. Cependant, les conseils départementaux jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des collèges ainsi que les frais de leur entretien. A ce titre, à toutes les échelles, il est important de lutter contre les politiques néolibérales des 3 derniers quinquennats qui creusent les inégalités de façon profonde et touchent particulièrement les élèves de notre département. Il est donc urgent de cesser la marchandisation de l'école. A ce titre, nous nous opposons à tout nouveau Partenariat Public Privé et regardons les Délégations de Service Public avec la plus grande réserve. Le nouveau plan collège 2021-2030 consacrant 1 milliard d'euros pour la rénovation semblent aller dans le bon sens. Pour les 5 nouveaux collèges intercommunaux (Drancy/Blanc Mesnil/ Dugny/ Le Bourget, Gagny/ Le Raincy/ Clichy/ Livry/Montfermeil, Rosny/ Villemomble/Neuilly-Plaisance, Neully-sur-Marne/Gournay/Noisy-le-Grand, Stains/Pierrefitte) nous comprenons la difficulté de trouver des terrains à des prix raisonnables, de scolariser des collégiens peu nombreux dans certaines villes, de plus, l'intercommunalité peut participer à une forme d'ouverture vers la mixité sociale et scolaire avec une nouvelle sectorisation idoine. Il faudra cependant mettre en œuvre des politiques et des projets d'établissement volontaristes orientés vers la construction d'un lien entre les élèves en provenance de villes différentes.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Il est important que les futurs collèges soient construits avec le Conseil Départemental comme seul maître d'ouvrage, sans PPP. Le plan collège semble aller dans le bon sens avec 100 % de bâtiments passifs. A ce titre, il devra mettre en œuvre un cahier des charges très précis et strict sur l'utilisation de matériaux durables et non polluants, une végétalisation importante, des sanitaires fonctionnels, sécurisés et suffisamment nombreux pour les enfants et jeunes qui les fréquenteront et une isolation durable (la paille ?). Autant que faire se peut il serait également souhaitable de produire l'énergie renouvelable in situ (panneaux photovoltaïques, aérothermie, etc.) et ce à des fins d'exemplarité et de mise en œuvre de la transition écologique.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Veiller au maintien de la convention sur les cités scolaires afin de permettre une rénovation et un entretien des bâtiments de la partie collège des cités scolaires. Il est nécessaire de la maintenir et de la défendre pour baliser les prérogatives de chaque collectivité territoriale et

ainsi ne pas être assujetti à la politique d'un Conseil Régional qui pourrait être différente que celle menée à l'échelon départemental.

4. *Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)*

Nous nous appuyons sur les travaux déjà mené dans la cadre de la rédaction du programme présidentiel, 'Avenir En Commun. Dans le Livret thématique "Pour une Ecole de l'égalité et de l'émancipation", nous proposons de créer un statut de parents d'élèves délégués, de mettre en œuvre des espaces parents au sein des collèges et de multiplier les rencontres entre acteurs de l'éducation des enfants. L'enjeu est considérable, il s'agit ni plus ni moins que de faire réussir les enfants dans leurs études mais aussi dans leur épanouissement personnel. Sensibiliser les parents aux questions scolaires, à leurs complexités et les inciter à se mobiliser collectivement est un enjeu majeur de réussite mais aussi un enjeu pour la création du lien social : des parents qui fréquentent régulièrement l'établissement de leurs enfants, se parlent, nouent des liens et se mobilisent collectivement.

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

Ils doivent être promus comme outil d'accès à la citoyenneté et comme valeur d'engagement et de prise de responsabilité pour les jeunes. La France Insoumise projette de placer l'âge d'accès à la citoyenneté à 16 ans. Les années au collège sont, à ce titre, d'autant plus cruciales.

6. *Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?*

L'accueil des néotitulaires est et doit rester l'apanage des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE), c'est-à-dire de la Fonction Publique d'Etat, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à s'y substituer. Cependant, il semble possible d'accompagner les jeunes fonctionnaires, en particulier en provenance des autres régions et n'ayant pas d'attache dans le département. Tout dépend cependant de la volonté des services de l'Education Nationale de mettre en œuvre ces partenariats entre communes, département et Etat.

7. *Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?*

Oui, l'Education à une nourriture de bonne qualité est primordiale, nous sommes donc totalement favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements. En outre, le fait de passer en gestion direct permet de mener une politique ambitieuse en matière de tarif et de qualité. Nous défendons la gratuité des cantines d'abord comme un moyen d'achever le projet de l'école obligatoire et gratuite, aussi comme un levier de la justice sociale. De plus la gestion direct permet également d'avoir la main sur les marchés d'approvisionnement. Nous défendons l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique, locaux quand c'est possible, en circuit courts sinon. Tous les jours les collégien.nes doivent trouver dans leurs cantines une menu végétarien qui ne se résume pas à un supplément de féculents ou de légumes. Pour cela, un plan de formation continue des cuisiner.es et personnels est indispensable. Aujourd'hui 1 collegien.ne sur 2 est demi-pensionnaire. Avec la gratuité, la qualité et le goût retrouvés, 100 % d'une génération pourrait former son palais et être initié à une alimentation saine pour la santé et durable pour la planète. La Seine-Saint-Denis accuse un retard inacceptable par rapport par exemple à un département comme Paris qui se fournit à 55 % de produits issus des circuits de l'alimentation durable. C'est également une mesure pour l'emploi car en remplissant les carnets de commandes des agriculteurs franciliens, le département peut consolider les filières de la production et de la transformation alimentaire.

De plus 20 % des agriculteurs franciliens auront + de 65ans en 2025. C'est un secteur d'avenir où les emplois sont riches de sens et où les jeunes de notre département pourraient entrevoir une insertion durable. Enfin, privilégié une alimentation moins carnée et bio est une mesure pour le climat : pas d'engrais, de pesticides, moins de carbone… Aujourd'hui seulement 5 % de la surface agricole francilienne est cultivée en bio.

8. *Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?*

Oui, ainsi que tout projet qui favorise l'émancipation, l'ouverture à une altérité. Il faudra cependant être vigilant pour que ces projets ne remplacent à terme un véritable enseignement artistique ou sportif qui doit demeurer dans l'éducation des enfants par des fonctionnaires de l'Education Nationale par un recours systématique à des intervenants extérieurs. Nous souhaitons renfocer les appels à projets permettant aux artistes d'intervenir dans les collèges. Chaque collégien.e doit pouvoir multiplier les expériences artistiques et culturelles au cours de sa scolarité. Nous voulons faire entrer l'art et la culture dans leur vie quotidienne en développant des projets innovants comme une instrumentothèque ou une oeuvrothèque.

9. *Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?*

Comment assurer une égalité qui fait défaut au département ? Les familles des classes moyennes mais aussi de plus en plus des classes populaires sont dans un parcours d'évitement vers le privé, celui-ci bénéficient des aides publiques (les lois Debré et Carle) et d'une manne financière propre dont les établissements publics ne peuvent bénéficier. La fuite vers le privé procède aussi d'un préjugé « quand on paie, c'est forcément mieux. » mais aussi d'une réalité qu'il ne faut pas nier et qui prend essentiellement la forme d'un manque de plus en plus criant de personnels d'éducation et en particulier d'enseignants. Or ce problème récurrent ne dépend pas d'une prérogative départementale. La question de la mixité tant sociale que scolaire est également complexe, en particulier dans des villes où les revenus moyens sont parmi les plus faibles d'Ile-de-France. Une sectorisation bien pensée peut faire avancer vers une meilleure mixité mais il faut alors accompagner l'établissement dans un véritable projet éducatif durable qui place celle-ci au cœur des activités éducatives et ne pas simplement limiter l'action départementale à un investissement. En ce qui concerne l'égalité filles garçons, le département, doté d'un Observatoire de lutte contre les violences faites aux femmes et d'une Vice-présidence en charge de la lutte contre les discriminations, doit impulser des campagnes d'information et des appel à manifestation d'interet concernant en particulier la déconstruction des stéréotypes de genre et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaire.

10. *La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?*

La Réforme en cours d'expérimentation et qui vise à mettre fin à l'Education prioritaire dès 2022 est un leurre pour mieux cacher le désinvestissement de l'Etat. Il risque d'amplifier une logique clientéliste au profit de la volonté du préfet ou des majorités de la même tendance que le gouvernement. L'éducation prioritaire est un droit pour permettre à un bon nombre d'enfants et de jeunes de Seine-Saint-Denis d'avoir de meilleures chances dans leurs études et leurs parcours d'étude. La remettre en cause c'est accroître les inégalités. La FI est donc contre cette réforme et promeut au contraire une harmonisation par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire (Livret l'Ecole de l'Egalité et de l'Emancipation, p. 21). Il faudrait au contraire relancer l'Education prioritaire notamment en accroissant les moyens à l'école et dans l'accompagnement du travail à la maison des collégiens, dans leur orientation mais aussi et surtout à accroître leur motivation pour faire des études, notamment par des systèmes de tutorat avec des étudiants, et de leur garantir une ouverture culturelle par le biais de visites, de rencontres citoyennes et artistiques.

11. *La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?*

Il ne peut en aucun cas être question de faire payer les familles séquano-dyonisiennes du fait d'un manquement de l'Etat. Le projet de loi dit des 4D vise encore une fois à suppléer aux manquements de l'Etat par une gestion par les collectivités territoriales. Lier PMI et médecine scolaire semble risqué au vue des moyens déjà limité consacré à la politique de protection maternelle infantile.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?
Afin d'assurer une continuité territoriale et une meilleure égalité, l'essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire est du domaine de l'Education Nationale et donc de l'Etat. Le rôle d'un Conseil Départemental reste donc limité en la matière. Il peut cependant aidé au pourvoi de locaux et participer au financement d'ateliers-relai, de dispositifs socio-éducatifs chargés de suivre individuellement les décrocheurs scolaires. Par ailleurs, les étudiants et jeunes actifs en recherchent d'engagement d'interet général pourraient constituer des forces vives pour déployer des volontaires de la réussite scolaire via le dispositif de service civique, qui serait un moyen de mettre les ressources de la jeunesse scolarisée et des jeunes en insertion au service des enfants du département sur le modèle de ce que peuvent faire des associations comme l'AFEV.

Canton de Pantin-Le Pré-Saint-Gervais : Nadège ABOMANGOLI & Samir AMZIANE

1. *Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?*

L'Education est l'une des prérogatives de l'Etat et doit le rester. Cependant, les conseils départementaux jouent un rôle de plus en plus important dans le financement des collèges ainsi que les frais de leur entretien. A ce titre, à toutes les échelles, il est important de lutter contre les politiques néolibérales des 3 derniers quinquennats qui creusent les inégalités de façon profonde et touchent particulièrement les élèves de notre département. Il est donc urgent de cesser la marchandisation de l'école. A ce titre, nous nous opposons à tout nouveau Partenariat Public Privé et regardons les Délégations de Service Public avec la plus grande réserve. Le nouveau plan collège 2021-2030 consacrant 1 milliard d'euros pour la rénovation éco semblent aller dans le bon sens. C'est le programme financier des années à venir, qui a été voté avant les élections et qui engage. Il place toutes les villes quelles que soient leurs couleurs politiques dans la m^me dynamique dans Pour les 5 nouveaux collèges intercommunaux (Drancy/Blanc Mesnil/ Dugny/ Le Bourget, Gagny/ Le Raincy/ Clichy/ Livry/Montfermeil, Rosny/ Villemomble/Neuilly-Plaisance, Neully-sur-Marne/Gournay/Noisy-le-Grand, Stains/Pierrefitte) nous comprenons la difficulté de trouver des terrains à des prix raisonnables, de scolariser des collégiens peu nombreux dans certaines villes, de plus, l'intercommunalité peut participer à une forme d'ouverture vers la mixité sociale et scolaire avec une nouvelle sectorisation idoine. Il faudra cependant mettre en œuvre des politiques et des projets d'établissement volontaristes orientés vers la construction d'un lien entre les élèves en provenance de villes différentes.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Il est important que les futurs collèges soient construits avec le Conseil Départemental comme seul maître d'ouvrage, sans PPP. Le plan collège semble aller dans le bon sens avec 100 % de bâtiments passifs. A ce titre, il devra mettre en œuvre un cahier des charges très précis et strict sur l'utilisation de matériaux durables et non polluants, une végétalisation importante, des sanitaires fonctionnels, sécurisés et suffisamment nombreux pour les enfants et jeunes qui les fréquenteront et une isolation durable (la paille ?). Autant que faire se peut il serait également souhaitable de produire l'énergie renouvelable in situ (panneaux photovoltaïques, aérothermie, etc.), du réemploi de matériau de construction, et ce à des fins d'exemplarité et de mise en œuvre de la transition écologique. Il est nécessaire de prévoir des ilots de

fraicheur (type cour oasis) alors que le réchauffement climatique va transformer nos modes de vie et de construction. Pour ce faire, le conseil départemental en tant qu'employeur devra également s'atteler à proposer régulièrement des formations à ses agents des services de gestion batimentaire, afin de proposer le mieux-disant pour le bâti. Enfin, une attention particulière devra être portée sur la conception des espaces, non genrés, devant favoriser l'inclusion de toutes et tous, selon le genre, et prendre en compte tous les types de handicap

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Veiller au maintien de la convention sur les cités scolaires afin de permettre une rénovation et un entretien des bâtiments de la partie collège des cités scolaires. Il est nécessaire de la maintenir et de la défendre pour baliser les prérogatives de chaque collectivité territoriale et ainsi ne pas être assujetti à la politique d'un Conseil Régional qui pourrait être différente que celle menée à l'échelon départemental. Concernant les programmes des travaux, il faudrait voir avec l'administration du CD et les villes concernées.

4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)
Créer un statut de parents d'élèves délégués, mettre en œuvre des espaces parents et de multiplier les rencontres entre acteurs de l'éducation des enfants : voici ce que nos formations politiques défendent. L'enjeu est considérable, il s'agit ni plus ni moins que de faire réussir les enfants dans leurs études mais aussi dans leur épanouissement personnel. Sensibiliser les parents aux questions scolaires, à leurs complexités et les inciter à se mobiliser collectivement est un enjeu majeur de réussite mais aussi un enjeu pour la création du lien social : des parents qui fréquentent régulièrement l'établissement de leurs enfants se parlent, nouent des liens et se mobilisent collectivement. Ces questions se sont particulièrement posées lors de la crise du COVID avec l'école à la maison. Par ailleurs, il faut renforcer les liens durant les accidents de parcours du type intégration de l'enfant dans le dispositif ACTE

5. *Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?*

Ils doivent être promus comme outil d'accès à la citoyenneté et comme valeur d'engagement et de prise de responsabilité pour les jeunes. La France Insoumise, mouvement auquel appartient l'une de nos candidate, projette de placer l'âge d'accès à la citoyenneté à 16 ans. Les années au collège sont, à ce titre, d'autant plus cruciales.

6. *Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?*

L'accueil des néotitulaires est et doit rester l'apanage des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement), c'est-à-dire de la Fonction Publique d'Etat, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à s'y substituer. Cependant, il semble possible d'accompagner les jeunes fonctionnaires, en particulier en provenance des autres régions et n'ayant pas d'attache dans le département. Tout dépend cependant de la volonté des services de l'Education Nationale de mettre en œuvre ces partenariats entre communes, département et Etat. Le département a déjà expérimenté la réservation de logement du bailleur départemental par exemple, pour les nouveaux titulaires. Mais afin d'éviter cette mise en concurrence entre potentiels bénéficiaires de logements sociaux, l'Etat doit octroyer davantage de moyens pour le logement social. Toutes nos politiques départementales qui sont un plus ont un coût et ne peuvent continuer sans une correction des inégalités territoriales structurelles dues au sous-financement des services publics. La bataille est aussi budgétaire avec la renationalisation du RSa qui permettra de dégager des moyens à réinvestir

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Oui, l'Education à une nourriture de bonne qualité est primordiale, nous sommes donc totalement favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements. En outre, le fait de passer en gestion direct permet de mettre une véritable politique alimentaire en privilégiant les circuits courts et le plus local possible en visant des produits bio. L'objectif est aussi de viser à garder la qualité des produits en permettant à tous les enfants de manger correctement et donc de viser à la gratuité. Cela a également un coup cf question 6

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Oui, ainsi que tout projet qui favorise l'émancipation, l'ouverture à une altérité. Il faudra cependant être vigilant pour que ces projets ne remplacent à terme un véritable enseignement artistique ou sportif qui doit demeurer dans l'éducation des enfants par des fonctionnaires de l'Education Nationale par un recours systématique à des intervenants extérieurs, ce qui pourrait participer à une privatisation du service public d'Education. Car c'est aussi un plus, au-delaà des compétences départementales cf question 6

9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?

La réponse à cette question est un corollaire à la question suivante. Ces deux questions sont cruciales et complexes pour le département de Seine-Saint-Denis. Comment assurer une égalité dont le département est lui-même victime à l'échelle régionale ? Comment redonner un lustre aux collèges publics alors que les gouvernements successifs et la presse ne cessent de les dévaloriser ? Les familles des classes moyennes mais aussi de plus en plus des classes populaires sont dans un parcours d'évitement vers le privé, celui-ci bénéficient des aides publiques (les lois Debré et Carle) et d'une manne financière propre dont les établissements publics ne peuvent bénéficier. La fuite vers le privé procède aussi d'un fantasme lié au consumérisme, « quand on paie, c'est forcément mieux. » mais aussi d'une réalité qu'il ne faut pas nier et qui prend essentiellement la forme d'un manque de plus en plus criant de personnels d'éducation et en particulier d'enseignants. Or ce problème récurrent ne dépend pas d'une prérogative départementale. La question de la mixité tant sociale que scolaire est également complexe, en particulier dans des villes où les revenus moyens sont parmi les plus faibles d'Ile-de-France voire de France. Une sectorisation bien pensée peut faire avancer vers une meilleure mixité mais il faut alors accompagner l'établissement dans un véritable projet éducatif durable qui place celle-ci au cœur des activités éducatives et ne pas simplement limiter l'action départementale à un investissement. Par sectorisation bien pensée nous entendons informations aux parents et échanges bien en amont mais aussi renforcement des liens entre l'élémentaire et le collège

10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

La Réforme en cours d'expérimentation et qui vise à mettre fin à l'Education prioritaire dès 2022 est un leurre pour mieux cacher le désinvestissement de l'Etat. Il risque d'amplifier une logique clientéliste au profit de la volonté du préfet ou des majorités de la même tendance que le gouvernement. L'éducation prioritaire est un droit pour permettre à un bon nombre d'enfants et de jeunes de Seine- Saint-Denis d'avoir de meilleures chances dans leurs études et leurs parcours d'étude. La remettre en cause c'est accroître les inégalités. Nous sommes opposés à cette réforme et promouvons au contraire une harmonisation par le haut les dispositifs des établissements de l'éducation prioritaire. Il faudrait au contraire relancer l'Education prioritaire notamment en accroissant les moyens à l'école mais aussi dans l'accompagnement du travail à la maison des collégiens, dans leur orientation mais aussi et surtout à accroître leur motivation pour faire des études, notamment par des systèmes de tutorat avec des étudiants, et de leur garantir une ouverture culturelle par le biais de visites, de rencontres et de voyages.

11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?

Il ne peut en aucun cas être question de faire payer les familles séquano-dyonisiennes du fait d'un manquement de l'Etat. Le projet de loi dit des 4D vise encore une fois à suppléer aux manquements de l'Etat par une gestion par les collectivités territoriales. Lier PMI et médecine scolaire semble très risqué, nous avons déjà connu l'expérience du transfert des charges pour le RSA. il faut s'opposer à ce transfert, mais le renforcement des liens avec les structures départementales et même les villes est possible

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Une fois encore, afin d'assurer une continuité territoriale et d'assurer une meilleure égalité, l'essentiel de la lutte contre le décrochage scolaire est du domaine de l'Education Nationale et donc de l'Etat. Le rôle d'un Conseil Départemental reste donc limité en la matière. Il peut cependant aider au pourvoi de locaux et participer au financement d'ateliers-relai ou de dispositifs socio-éducatifs chargés de suivre individuellement les décrocheurs scolaires et pouvoir les re-scolariser ensuite dans une dispositif plus traditionnel

Canton d'Aubervilliers : DJEBBARI Nabila et GUERRIEN Marc

1. Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?

Compétence collège, donc centré sur les collèges, l'amélioration du cadre de vie scolaire, dans et AUTOUR des établissements (mise en place de système de prévention des rixes aux abords des collèges). Bourse pour tous les collégiens financée par les entreprises et les profits des JO. Création d'un service de médiateurs devant chaque collège pour lutter contre le harcèlement et le décrochage scolaire Déploiement d'une brigade d'intervention pour agir contre les violences et les rixes

8. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Multiplication des îlots de fraicheur et arbres plantés dans les projets d'aménagement, notamment des collèges, et espaces verts du département : pas un projet de construction, réfection ou aménagement sans renforcement de la végétalisation, avec l'objectif de 50.000 nouveaux arbres ou arbustes sur la mandature pour faire de la Seine-Saint-Denis un poumon vert de l'Île de France. Plan de rénovation thermique pour atteindre le 0 carbone en luttant contre la précarité énergétique. Réduction de plus de 50 % des émissions de CO2 sur l'ensemble des collèges existants Viser 100% de bâtiments à énergie positive pour toutes les nouvelles constructions relevant du département.

3. La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?

4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)

5. Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?

Mise en place d'un observatoire citoyen d'évaluation des politiques départementales
Développement de budgets participatifs sur les domaines de compétences départementales
Création d'un « parlement des collégiens » et de budgets participatifs pour les collégiens

6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?
Oui, à examiner au cas par cas, à condition qu'elles permettent une réelle amélioration de la qualité de l'alimentation.

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?
Non seulement reconduire mais développer : l'adolescence est un moment charnière de sensibilisation

9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?
En améliorant la qualité du service public scolaire local par une plus forte coopération entre les collectivités, l'Etat, et les représentants de la communauté éducative, dont les réseaux de parents d'élèves.

10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?

Oui, il faut défendre le principe de solidarité nationale.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?
Renforcer les accompagnements et surtout la prévention, détecter en amont les risques de décrochage, mener des campagnes en direction des parents concernés.

Corentin Duprey et Oriane Filhol, canton de Saint-Denis 1 Katy Bontinck et Shems El Khalfaoui, canton de Saint-Denis 2 (Saint-Denis, Stains)

1. Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?

Nous voulons que nos collèges deviennent les symboles de l'excellence de l'Ecole publique qui a tant besoin de soutien. Que ce soit par la rénovation du bâti scolaire et pour notre projet éducatif, nous disons à notre jeunesse que nous voulons le meilleur pour elle. C'est un signe de respect pour les élèves, leurs familles, les équipes éducatives, administratives, techniques. Nous sommes convaincus que le bâti scolaire a un rôle à jouer pour donner envie d'apprendre, pour apaiser le climat scolaire et permettre la réussite de toutes et de tous. Nous voulons également, aux côtés de l'Education Nationale, proposer des projets et dispositifs complémentaires dans les domaines de la transition écologique, de l'égalité femme-homme, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation artistique et culturelle pour que nos collégiens et collégiennes qui ne bénéficient pas d'un patrimoine de connaissance à la maison puissent le retrouver au collège.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

L'investissement du Département avec Stéphane Troussel démontre notre ambition : en 10 ans, nous sommes passés de 120 à 130 collèges, et nous avons reconstruit et rénové 23

collèges et modernisé 82 autres. Il faut mesurer le caractère exceptionnel de ces plans en faveur des collèges : c'est tout à fait inédit pour une collectivité de mener de tel plan d'investissement. Dans le cadre du Plan Eco-Collège, voté à l'unanimité en novembre dernier, nous investirons 1 milliard d'euros pour faire face aux défis de la hausse démographique, de la rénovation de nos établissements et de la transition écologique. Dans 10 ans, nous avons projeté l'arrivée de 7 000 nouveaux collégiens. Pour répondre à ce défi, nous construirons 8 nouveaux collèges, nous rénoverons et reconstruirons 43 collèges et nous investirons pour la performance énergétique et le confort de 100% des collèges. A Saint-Denis, cela se traduira notamment par la programmation d'un nouvel établissement dans le secteur gare / centre-ville, la reconstruction du collège Garcia Lorca et la rénovation du collège Elsa Triolet. De même, un nouvel établissement intercommunal Stains-Pierrefitte et des travaux de rénovation des collèges Joliot Curie et Neruda doit être programmé. Nous souhaitons également avec ce plan accélérer la transition écologique du territoire à travers les collèges. En clair, nous voulons des collèges plus verts, plus résilients, plus économes c'est-à-dire des collèges qui prennent en compte le changement climatique et qui seront capables de s'y adapter. Pour la simple et bonne raison, qu'il faut penser dès maintenant aux générations futures d'autant plus que les collégiens d'aujourd'hui ressentent déjà les effets du réchauffement climatique. Ces orientations se retrouvent dans les bâtis les plus récents, tels que le collège Myriam Makeba dans le quartier de la Plaine, à Aubervilliers et qui accueille 50% d'élèves dionysiens. En effet, au-delà des éléments de base dont tout collège se doit d'être doté, les équipements sportifs et de sport santé sont très présents, avec une salle d'armes pour la pratique de l'escrime, un mur d'escalade en intérieur, des terrains de basket couverts ou encore des pistes d'athlétisme. De même, le CDI en double hauteur, avec baie vitrée, espace de travail convivial et équipements numériques permet d'offrir un environnement de travail accueillant pour donner à nos jeunes l'envie de travail.

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Cette convention a permis de rétablir un dialogue avec l'échelon régional après une longue période de silence de la part de la Région. Des discussions sont encore en cours pour aboutir à un diagnostic partagé des besoins et à un programme de travaux complets.

4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)

La coéducation est essentielle et fait partie intégrante de notre projet éducatif pour les jeunes de Seine-Saint-Denis. Ainsi, le département aide les fédérations de parents d'élèves et subventionne l'ensemble des projets qui permettent de créer des espaces de parole et d'aide à la parentalité. Des formations ont également été initiées avec Emmaüs Connect pour sensibiliser aux addictions aux écrans. Nous souhaitons également développer, via l'ENT, des espaces parents et travailler avec les parents dans le cadre du dispositif AGORA. Par ailleurs, les programmes type des nouveaux collèges prouvent notre volonté partagée avec le Président du Département, Stéphane Troussel, de laisser concrètement une place aux parents avec ces espaces partagés qui sont disponibles pour leurs réunions pendant et en-dehors des temps scolaires.

5. Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?

Le conseil collégien, instance déployée par l'Education Nationale a besoin d'un nouveau souffle. Sa mise en place est d'ailleurs très aléatoire en fonction des établissements. Pourtant, donner à nos jeunes, et notamment à cet âge déterminant du collège, le goût de l'implication et de la décision collective est essentiel. C'est pourquoi, notre projet prévoit : - le maintien et le développement des financements aux associations et collectifs qui développent des projets de

citoyenneté avec les équipes éducatives - la mise en place d'un budget participatif dans chacun des 130 collèges Nous voulons ainsi donner un réel pouvoir de décision locale aux élèves, et favoriser la participation à la vie de l'établissement

6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?
Cette question relève avant tout de l'Education Nationale, mais nous sommes convaincus que par un bâti scolaire rénové et propice à de bonnes conditions de travail, par du matériel informatique moderne, nous contribuons à ancrer les personnels dans le Département et à ne pas les décourager de l'accumulation de manquements. Par ailleurs, notre projet éducatif se fait en pleine collaboration avec les équipes éducatives et notre accompagnement dans la réalisation des projets est également un
facteur de stabilité des équipes éducatives.

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Le système de production en cuisine centrale permet de produire des repas par des agents publics et a pour objectif d'atteindre les 100% de produits bios et issus des circuits courts. Ainsi, nous avons permis de limiter le service de repas à réchauffer et issus d'entreprises privés de l'industrie agro-alimentaire.

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Les 7 millions d'euros consacrés au Projet éducatif départemental dépassent les compétences obligatoires qui sont assignés au département. Cet effort, nous le jugeons très utile et fructueux si bien que nous continuerons d'offrir à travers un projet éducatif départemental renouvelé des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducations aux médias et à l'information, de voyages scolaires...

9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?

Pour lutter contre l'évitement scolaire vers le privé, nous soutenons le choix du département de rendre plus attractifs les collèges en rénovant le bâti scolaire, en proposant des outils innovants (lunettes pour apprendre l'anglais, lampe pour les dyslexiques...) et en choisissant d'accorder des aides directes et de réserver notre projet éducatif départemental aux seuls collèges publics. Le renforcement de l'attractivité des collèges publics ont d'ores et déjà limité l'évitement vers le privé, renforcé la mixité sociale et améliorer le climat scolaire de certains établissements. Par ailleurs, nous souhaitons travailler à une sectorisation commune avec le privé.

10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

Avec 52 collèges placés en REP, et 30 collèges placés en REP + dans le Département de la Seine-Saint-Denis (4 en REP+ et 5 en REP à Saint-Denis, 2 en REP+ et 1 en REP à Stains), nous sommes très attachés au principe de l'Education Prioritaire, à savoir donner plus à ceux qui ont moins. A la suite de l'annonce de la réforme de l'Education prioritaire par la secrétaire d'Etat Nathalie Elimas, nous lui avons écrit et avons obtenu une réunion avec elle durant laquelle elle s'est engagée à ne pas baisser les moyens de l'Education prioritaire actuelle. Si les établissements dans les zones rurales ont besoin d'aide et de soutien, ils sont très différents des objectifs de l'éducation prioritaire. Nous resterons attentifs à l'évolution de cette réforme. Enfin, si nous sommes critiques des dernières réformes, en tant que responsables publics nous nous saisirons de l'ensemble des dispositifs à notre porté pour le bien des élèves. C'est ce que nous avons effectué à Saint-Denis en intégrant le label "Cité Educative"

qui permet notamment de créer des ponts pour les élèves entre les écoles primaires et collèges.

11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?

Aucun transfert de compétence ne peut être accepté sans la garantie de transfert d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, nous ne défendons pas ce principe de transfert car nous pensons qu'il serait source d'inégalité entre les territoires. Pour faire face au désert médical de la médecine scolaire, nous souhaitons travailler à ce que les personnels des PMI puissent intervenir dans les collèges.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Nous souhaitons renforcer le dispositif ACTE afin que le dispositif puisse continuer à la fois d'accueillir les élèves temporairement exclus mais aussi à proposer du soutien scolaire, des dispositifs de persévérance scolaire, etc... Nous sommes également convaincus que notre projet éducatif départemental permet, par les dispositifs qu'il propose, de raccrocher des élèves à des savoirs et des connaissances indirectement liées aux programmes scolaires.

Canton de Neuilly-Plaisance Le Raincy Villemomble : Joffrey DEMANGEL et Delphine ZOUGHEBI-GAILLARD

1. Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?

Nous souhaitons faire de la jeunesse la priorité de notre mandat. Si l'Education est l'une des prérogatives de l'Etat et doit le rester, les conseils départementaux jouent un rôle très important notamment en finançant les collèges ainsi que les frais de leur entretien. Nous voulons lutter contre les inégalités qui touchent particulièrement les élèves de notre département. En effet, nous savons qu'un élève du 93 a en moyenne un an de cours en moins que dans d'autres départements! Par ailleurs, il ya une promotion incessante des établissements privés. Il est donc urgent de cesser la marchandisation de l'école. A ce titre, nous nous opposons à tout nouveau Partenariat Public Privé et regardons les Délégations de Service Public avec la plus grande réserve. Le nouveau plan collège 2021-2030 consacrant 1 milliard d'euros pour la rénovation éco semblent aller dans le bon sens. Pour les 5 nouveaux collèges intercommunaux (Drancy/Blanc Mesnil/ Dugny/ Le Bourget, Gagny/ Le Raincy/Clichy/ Livry/Montfermeil, Rosny/ Villemomble/Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne/Gournay/Noisy-leGrand, Stains/Pierrefitte) nous comprenons la difficulté de trouver des terrains à des prix raisonnables, de scolariser des collégiens peu nombreux dans certaines villes, de plus, l'intercommunalité peut participer à une forme d'ouverture vers la mixité sociale et scolaire avec une nouvelle sectorisation idoine. Il faudra cependant mettre en œuvre des politiques et des projets d'établissement volontaristes orientés vers la construction d'un lien entre les élèves en provenance de villes différentes. Nous voulons avec la construction de ces nouveaux collèges permettre aux collégien.ne.s de notre département d'être au maximum 25 par classe!

2. Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?

Il est important que les futurs collèges soient construits avec le Conseil Départemental comme seul maître d'ouvrage, sans PPP. Le plan collège semble aller dans le bon sens avec 100 % de bâtiments passifs. A ce titre, il devra mettre en œuvre un cahier des charges très précis et strict sur l'utilisation de matériaux durables et non polluants, une végétalisation importante, des sanitaires fonctionnels, sécurisés et suffisamment nombreux pour les enfants et jeunes qui les fréquenteront et une isolation durable. Autant que faire se peut il serait également souhaitable de produire l'énergie renouvelable in situ (panneaux photovoltaïques,

aérothermie, etc.) et ce à des fins d'exemplarité et de mise en œuvre de la transition écologique.

9. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Veiller au maintien de la convention sur les cités scolaires afin de permettre une rénovation et un entretien des bâtiments de la partie collège des cités scolaires. Il est nécessaire de la maintenir et de la défendre pour baliser les prérogatives de chaque collectivité territoriale et ainsi ne pas être assujetti à la politique d'un Conseil Régional qui pourrait être différente que celle menée à l'échelon départemental. Néanmoins, nous menons une campagne en cohérence entre la Région et le département.

4. Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)
Les parents ne doivent pas être regardés comme des étrangers, des empêcheurs de tourner en rond, ou je ne sais quoi encore. ils doivent être associer au projet des établissements. Dans le Livret Pour une Ecole de l'égalité et de l'émancipation (p.23), l'AEC propose de créer un statut de parents d'élèves délégués, de mettre en œuvre des espaces parents et de multiplier les rencontres entre acteurs de l'éducation des enfants. L'enjeu est considérable, il s'agit ni plus ni moins que de faire réussir les enfants dans leurs études mais aussi dans leur épanouissement personnel. Sensibiliser les parents aux questions scolaires, à leurs complexités et les inciter à se mobiliser collectivement est un enjeu majeur de réussite mais aussi un enjeu pour la création du lien social : des parents qui fréquentent régulièrement l'établissement de leurs enfants se parlent, nouent des liens et se mobilisent collectivement

5. Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?

Les collégiens doivent pouvoir proposer des projets au sein de ces conseils de vie collégiens. Avoir un budget pour les réaliser. Il faut également s'assurer que l'instance est bien démocratique et laissée entre les mains des collégiens.

6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?

L'accueil des néotitulaires est et doit rester l'apanage des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement), c'est-à-dire de la Fonction Publique d'Etat, les collectivités territoriales n'ont pas vocation à s'y substituer. Cependant, il semble possible d'accompagner les jeunes fonctionnaires, en particulier en provenance des autres régions et n'ayant pas d'attache dans le département. Tout dépend cependant de la volonté des services de l'Education Nationale de mettre en œuvre ces partenariats entre communes, département et Etat.

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?
Oui. Ce que mange nos enfants est trop important pour ne pas le gérer nous-même, via une cuisine centrale! le fait de passer en gestion direct permet de mettre une véritable politique alimentaire en privilégiant les circuits courts et le plus local possible en visant des produits bio, ou issue de l'agriculture raisonnée. L'objectif est aussi de viser à garder la qualité des produits en permettant à tous les enfants de manger correctement.

8. Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?

Oui. Nous souhaitons favoriser les partenariats qui favorisent la créativité, l'imagination mais aussi ainsi que tout projet qui favorise l'émancipation, l'ouverture à une altérité, la lutte contre les discriminations et les violences. Il faudra cependant être vigilant pour que ces projets ne remplacent à terme un véritable enseignement artistique ou sportif qui doit demeurer dans l'éducation des enfants par des fonctionnaires de l'Education Nationale par un recours systématique à des intervenants extérieurs, ce qui pourrait participer à une privatisation du service public d'Education.

9. Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?

Notre département est le département le plus jeune de France. Il est riche de sa jeunesse et sa diversité. Mais aujourd'hui les familles des classes moyennes mais aussi de plus en plus des classes populaires sont dans un parcours d'évitement vers le privé, celui-ci bénéficient des aides publiques (les lois Debré et Carle) et d'une manne financière propre dont les établissements publics ne peuvent bénéficier. Hélas, ce problème récurrent ne dépend pas d'une prérogative départementale. La question de la mixité tant sociale que scolaire est également complexe.. Une sectorisation bien pensée peut faire avancer vers une meilleure mixité mais il faut alors accompagner l'établissement dans un véritable projet éducatif durable qui place celle-ci au cœur des activités éducatives et ne pas simplement limiter l'action départementale à un investissement. Il faut également valoriser les actions menées dans les collège de notre département. Le journal du département doit le faire et pas seulement dans quelques villes du département mas bien dans toutes, quelque soit leur couleur politique.

10. La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?

La Réforme en cours d'expérimentation et qui vise à mettre fin à l'Education prioritaire dès 2022 est un leurre pour mieux cacher le désinvestissement de l'Etat. Il risque d'amplifier une logique clientéliste au profit de la volonté du préfet ou des majorités de la même tendance que le gouvernement. L'éducation prioritaire est un droit pour permettre à un bon nombre d'enfants et de jeunes de Seine-Saint-Denis d'avoir de meilleures chances dans leurs études et leurs parcours d'étude. La remettre en cause c'est accroître les inégalités. Nous sommes donc contre cette réforme. Il faut relancer l'Education prioritaire notamment en accroissant les moyens à l'école mais aussi dans l'accompagnement du travail à la maison des collégien.ne.s, dans leur orientation mais aussi et surtout à accroître leur motivation pour faire des études, notamment par des systèmes de tutorat avec des étudiants, et de leur garantir une ouverture culturelle par le biais de visites, de rencontres et de voyages.

11. La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?

La médecine scolaire est une prérogative de l'Etat. Néanmoins, nous voulons l'embauche d'intervenants sociaux et psychologues. En effet, la dernière période a été particulièrement difficile pour les jeunes du point de vue psychologique. Néanmoins, il ne peut en aucun cas être question de faire payer les familles séquano-dyonisiennes du fait d'un manquement de l'Etat.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

La jeunesse sera la priorité de notre mandat. Si nous avons choisi cette priorité c'est bien que la dernière période a été particulièrement difficile pour nos jeunes. Le décrochage scolaire a connu une hausse. Nous souhaitons l'embauche d'intervenants sociaux et psychologues. Nous souhaitons financer des ateliers-relai ou des dispositifs socio-éducatifs chargés de suivre individuellement les décrocheurs scolaires et pouvoir les re-scolariser ensuite dans un dispositif plus traditionnel.

Canton d'Aubervilliers : Corinne Nassaringuin et Anthony Daguet,

1. Quel est votre projet pour l'éducation et sa traduction financière ?
Nous voulons que nos collèges deviennent les symboles de l'excellence de l'Ecole publique qui a tant besoin de soutien. Que ce soit par la rénovation du bâti scolaire et pour notre projet éducatif, nous disons à notre jeunesse que nous voulons le meilleur pour elle. C'est un signe de respect pour les élèves, leurs familles, les équipes éducatives, administratives, techniques. Nous sommes convaincus que le bâti scolaire a un rôle à jouer pour donner envie d'apprendre, pour apaiser le climat scolaire et permettre la réussite de toutes et de tous. Nous voulons également, aux côtés de l'Education Nationale, proposer des projets et dispositifs complémentaires dans les domaines de la transition écologique, de l'égalité femme-homme, de l'éducation aux médias et à l'information, de l'éducation artistique et culturelle pour que nos collégiens et collégiennes qui ne bénéficient pas d'un patrimoine de connaissance à la maison puissent le retrouver au collège. Dans le cadre du Plan Eco-Collège, voté à l'unanimité en novembre dernier, nous investirons 1 milliard d'euro pour faire face aux défis de la hausse démographique, de la rénovation de nos établissements et de la transition écologique. Dans 10 ans, nous avons projeté l'arrivée de 7 000 nouveaux collégiens sur tout le département. Pour répondre à ce défi, nous construirons 8 nouveaux collèges, nous rénoverons et reconstruirons 43 collèges et nous investirons pour la performance énergétique et le confort de 100% des collèges.

2. *Comment concevez-vous le bâti scolaire des futurs collèges et leurs réhabilitations ? Et plus particulièrement la prise en compte des normes environnementales ?*

Notre investissement en la matière parle pour nous : en 10 ans, nous sommes passés à l'échelle départementale de 120 à 130 collèges et nous aurons reconstruit et rénové 23 collèges et modernisé 82 autres. Il faut mesurer le caractère exceptionnel de ces plans en faveur des collèges : c'est tout à fait inédit pour une collectivité de mener de tel plan d'investissement. Sur Aubervilliers, cela se traduira par la rénovation des collèges Diderot, Wallon et Gabriel Péri et la végétalisation des cours de tous les collèges,

3. *La convention de partenariat entre Cd93 et conseil régional sur les cités scolaires a été actée en février 2020, comment ces accords se sont-ils traduits sur les programmes des travaux ?*

Cette convention a permis de rétablir un dialogue avec l'échelon régional après une longue période de silence de la part de la Région. Des discussions sont encore en cours pour aboutir à un diagnostic partagé des besoins et à un programme de travaux complets pour les cités scolaires Wallon et Diderot D'Alembert.

4. *Que pensez-vous de la coéducation ? Comment se traduira votre projet en direction des parents d'élèves et tout particulièrement l'ouverture des établissements aux parents ? (co-éducation, aides, accompagnement pour les moments charnières (orientation, stage, accidents de parcours…)…)*

La coéducation est pour nous essentielle et fait partie intégrante de notre projet éducatif : nous aidons les fédérations de parents élèves et subventionnons l'ensemble des projets qui permettent de créer des espaces de parole et d'aide à la parentalité. Nous avons initié récemment des formations en partenariat avec Emmaüs Connect pour sensibiliser aux addictions aux écrans ; nous souhaitons développé via l'ENT des espaces parents. Par ailleurs, les programmes type de nos nouveaux collèges prouvent notre volonté de laisser concrètement une place aux parents avec ces espaces partagés qui sont disponibles pour leurs réunions pendant et en-dehors des temps scolaires.

5. Comment concevez-vous de développer la démocratie collégienne à travers les Conseils de vie collègiens ?

Le conseil de vie collégienne a besoin d'un nouveau souffle. Il s'agira également de former chaque collégien à sa liberté d'expression à la citoyenneté et à l'éducation aux médias, aux réseaux sociaux avec des journalistes grâce au réseau AGORA

6. Comment voyez-vous l'accueil des néotitulaires et les actions pour favoriser l'ancrage des personnels ?

Cette question relève avant tout de l'Education Nationale, mais nous sommes convaincus que par un bâti scolaire rénové et propice à de bonnes conditions de travail, par du matériel informatique moderne, nous contribuons à ancrer les personnels dans le Département et à ne pas les décourager de l'accumulation de manquements. Par ailleurs, notre projet éducatif se fait en pleine collaboration avec les équipes éducatives et notre accompagnement dans la réalisation des projets est également un facteur de stabilité des équipes éducatives.

7. Etes-vous favorables à un retour des cuisines centrales dans les établissements, choix possible des établissements au titre de leur autonomie ?

Le système de production en cuisine centrale permet de produire des repas par des agents publics et a pour objectif d'atteindre les 100% de produits bios et issus des circuits courts. Ainsi, nous avons permis de limiter le service de repas à réchauffer et issus d'entreprises privés de l'industrie agro-alimentaire.

10. *Les projets scolaires entrepris (MICACO, AGORA, résidence artistique…) ont favorisé le climat scolaire, pensez-vous reconduire le projet éducatif départemental ?*

Les 7 millions d'euros que nous consacrons au Projet éducatif départemental dépassent les compétences obligatoires qui sont assignés au département. Cet effort, nous le jugeons très utile et fructueux si bien que nous continuerons d'offrir à travers un projet éducatif départemental renouvelé des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, d'éducations aux médias et à l'information, de voyages scolaires… Sur Aubervilliers, cela se concrétisera par l'amplification des parcours Culture et Art afin d'ouvrier les enfants sur les arts et le monde, l'optimisation des voyages pédagogiques dans tous les collèges de la ville pour un coût modique pour les familles.

11. *Comment favoriser l'égalité et la mixité dans les collèges ? Comment lutter contre l'évitement scolaire dans le privé ?*

Sur Aubervilliers, nous créerons un plan de prévention contre les violences entre les jeunes en lien avec les équipes pédagogiques des collèges et associations locales

12. *La réforme de l'éducation prioritaire a été plusieurs fois déclarée, quelle est votre position sur cette réforme ?*

Avec 52 collèges placés en REP, et 30 collèges placés en REP + dans le Département de la Seine-Saint-Denis, nous sommes très attachés au principe de l'Education Prioritaire, à savoir donner plus à ceux qui ont moins. Nous resterons attentifs à l'évolution de cette réforme.

13. *La médecine scolaire étant moribonde en Seine-Saint-Denis, le transfert vers les collectivités semble engager, comment comptez-vous sanctuariser l'investissement de l'Etat pour ne pas peser sur les familles séquano-dyonisiennes ?*

Aucun transfert de compétence ne peut être accepté sans la garantie de transfert d'investissement de l'Etat. Par ailleurs, nous ne défendons pas ce principe de transfert car nous pensons qu'il serait source d'inégalité entre les territoires. Pour faire face au désert médical de la médecine scolaire, nous souhaitons travaillé à ce que les personnels des PMI puissent intervenir dans les collèges.

12. Comment comptez-vous participer à la lutte contre le décrochage scolaire ?

Nous souhaitons renforcer notre dispositif ACTE afin que le dispositif puisse continuer à la fois d'accueillir les élèves temporairement exclus mais aussi à proposer du soutien scolaire, des dispositifs de persévérance scolaire, etc... Nous sommes également convaincus que notre projet éducatif départemental permet, par les dispositifs qu'il propose, de raccrocher des élèves à des savoirs et des connaissances indirectement liées aux programmes scolaires. Par ailleurs, pour prévenir en amont le décrochage sera proposé une aide aux devoirs gratuits et l'accompagnement scolaire dans les collèges